Académie de Danse
Arabesque
Emmanuelle Derivaz
Rue des Tonneliers 9, 1950 Sion
027 398 40 28 - www.danse-arabesque.ch

Règlement 2026 / 2027

1. L'élève s'inscrit pour l'année; elle comprend 32 cours payables par semestre.

Pour chaque semestre, 16 cours sont garantis ; les 17e et 18e restent en option et peuvent être annulés en cas de maladie ou empêchement du professeur.

2. L'école ne fait pas de déductions pour les cours manqués par les élèves, mais l'élève pourra les remplacer. En cas d'accident, une déduction sera consentie seulement sur présentation d'un certificat médical.

3. Conditions spéciales pour toute personne désirant danser mais n'ayant pas les moyens financiers.

4. L'école ne couvre pas les risques de maladie et d'accident. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile. L'école décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans le cadre de l'école.

5. En s'inscrivant, l'élève et ses parents autorisent l'Académie de danse Arabesque à capturer, enregistrer et diffuser son image ou celle de son enfant mineur sous forme de photographies et/ou de vidéos réalisées lors de répétitions, cours et spectacles de l'Académie. Ces images pourront être exploitées à des fins exclusives de communication et de promotion de l'académie de danse sur différents supports (site internet officiel de l'Académie, réseaux sociaux officiels, supports imprimés tels que flyers, affiches, programmes de spectacles, presse locale et reportages sur l'Académie).

Ceci s'entend pour toute la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'Académie, et se renouvelle tacitement, sauf avis contraire notifié par écrit. L'école s'engage à ne pas utiliser ces images d'une manière qui porterait atteinte à la vie privée, à la dignité ou à l'intégrité de la personne photographiée ou filmée.

Le prix de l'écolage est déterminé en fonction d'un respect réciproque des engagements pris tant par l'école à l'égard de l'élève que par l'élève à l'égard de l'école. Cela veut dire que l'école s'engage pendant toute l'année scolaire à fournir un enseignement sérieux et suivi; de ce fait, il est impératif que votre présence au cours soit régulière et que vous vous engagiez à respecter notre règlement.